



Compte rendu de la CAP

Dessinateurs

14 juin 2018

Madame la présidente, chers collègues,

2018 est une année négative pour le pouvoir d'achat dans la Fonction publique : gel de la valeur du point, rétablissement du jour de carence, augmentation de la cotisation retraite, report du calendrier PPCR, hausse de la CSG avec des modalités de compensation dégressives de fait à compter de 2020.

La CFDT a dénoncé toutes ces mesures ; elle a obtenu que le rendez-vous salarial 2018 (pour les mesures qui s'appliqueront à compter de 2019) soit avancé au mois de juin (au lieu de l'automne) avant les arbitrages budgétaires.

Il est temps que le travail et l'investissement professionnel de l'ensemble des agents publics soient reconnus !

Au cours de ce rendez-vous salarial, la CFDT demandera que des mesures générales soient prises, bénéficiant à l'ensemble des agents : augmentation de la valeur du point, attribution uniforme de points d'indice, suppression du jour de carence.

Elle rappellera aussi que les dispositions du protocole PPCR visaient à l'amélioration des déroulements de carrière et que certains textes ne sont toujours pas parus ! Cette revalorisation des grilles se doublait d'un engagement à mener régulièrement des négociations salariales indispensables pour maintenir, et même améliorer sur le long terme, la cohérence des carrières, entre autres par l'augmentation de la valeur du point d'indice.

La concertation, qui doit déboucher sur une négociation, est engagée entre le gouvernement et les organisations syndicales pour l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Pour la CFDT, l'objectif est clair : arriver à l'égalité réelle le plus rapidement possible, ce qui passe aussi par des engagements budgétaires de la part des employeurs. Dès le rendez-vous salarial du mois de juin, la CFDT exige que le gouvernement s'engage concrètement :

- par des mesures portant sur les déroulements de carrière en améliorant notamment les ratios de promotion, pour rattraper les retards de carrière des femmes ;
- par des mesures portant sur des rattrapages des écarts constatés entre les femmes et les hommes sur les montants indemnitaires et par le refus du mérite individuel, source d'inéquités constatées entre les femmes et les hommes.

Le dispositif de compensation de la hausse de la CSG décidé par le gouvernement est dégressif de fait à compter de 2020. Pour la CFDT, c'est inacceptable : les fonctionnaires n'ont pas vu leur pouvoir d'achat augmenter en dépit des annonces et promesses faites par le candidat Emmanuel Macron. Sans revenir sur les dispositions qui permettent à l'ensemble des agents de bénéficier de la compensation, le gouvernement doit s'engager à ce que le montant de la compensation soit révisé au moins tous les ans, sinon tous les mois, pour tenir compte des changements de situation individuelle.

Merci pour votre attention.

La séance est présidée par Sylvie Mabit, cheffe du bureau de la modernisation et de la gestion statutaires des corps de catégories B et C (SG/DRH/MGS2).

Désignation du secrétariat adjoint : CFDT (tour de rôle entre les organisations syndicales).

Réponses de la présidente

RÉGIME INDEMNITAIRE

On va vers le RIFSEEP, pour une application théorique au 1^{er} janvier 2019.

BILAN DU PLAN DE REQUALIFICATION

Ce sont finalement 38 dessinateurs qui ont accédé au grade de TSDD par la liste d'aptitude ; l'un a renoncé et un agent de la liste complémentaire a été appelé. Il reste 17 agents sur cette liste complémentaire.

Affectation après réorganisation de services

DDT 25 : 1 agent

DDTM 62 : 3 agents avec changement de résidence administrative, avis favorable de la CAP

DDT 63 : 3 agents

DDT 70 : 2 agents dont 1 avec changement de résidence administrative, avis favorable de la CAP

Mobilité cycle 2018-9 – prise de poste le 1^{er} septembre 2018

Nom	service d'origine	service d'accueil	n° poste
FOLLIN Jean-Marc	DDTM 50	DDTM 50	220790
COMBEAU Sébastien	DDT 67	DDT 67	221418
DUFOUR Laurent	VNF DT NPC.....	VNF DT NP.....	222671

32 autres postes offerts à la mobilité n'ont reçu aucune candidature ; certains pourront être proposés à des agents d'autres corps, en particulier des adjoints administratifs.

Demande de détachement entrant

Nom	service d'origine	service d'accueil	date d'arrivée
SEGURA François.....	département du Vaucluse.....	DDTM 30	sous réserve d'ARL

ARL signifie « autorisation de recrutement local » ; c'est le poste budgétaire qui permet de recruter un agent de catégorie C extérieur au ministère, au niveau régional et local.

La CFDT déplore la difficulté à satisfaire les demandes de mobilité interministérielles et inter-versants (agents venant de la Fonction publique territoriale ou hospitalière) ; elle revendique une gestion régionale plus souple, permettant de pourvoir les nombreux postes vacants disponibles dans les services, dont certains sont techniques et indispensables.

Il est probable que plusieurs d'entre eux seront supprimés d'ici la fin de l'année, ce qui devrait dégager quelques postes budgétaires pour accueillir des agents qualifiés venant d'autres horizons !

Question diverse

La CFDT transmet à la présidente de la CAP le dossier de recours d'un agent sur son régime indemnitaire ; celui-ci sera examiné lors d'une prochaine séance, ainsi qu'un autre recours arrivé trop tardivement pour être traité lors de cette session.

Prochaine pré-CAP « promotions » le 23 octobre 2018

Prochaine CAP « promotions » le 20 novembre 2018

Prochaine CAP « mobilités » en 2019

Pour tout renseignement complémentaire, contactez les élus CFDT :

Pascal PAQUELIN..... DREAL Bourgogne Franche-Comté..... 03.45.83.21.14

Hervé ROYUELA..... DDTM du Gard..... 04.66.62.62.09